

*Date de dépôt : 20 avril 2020*

## **Réponse du Conseil d'Etat**

### **à la question écrite urgente de M. André Pfeffer : Libre circulation des personnes : conséquences en matière d'emploi et d'aide sociale**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 13 mars 2020, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

*Depuis l'entrée en vigueur de la libre circulation des personnes au 1<sup>er</sup> juin 2002, la population de Genève est passée de 427 705 personnes à 506 203 fin septembre 2019. Il faut dire qu'aujourd'hui tout étranger originaire de l'UE a le droit d'immigrer en Suisse avec sa famille et de chercher ou d'accepter un emploi dans notre pays, indépendamment de sa formation et de ses qualifications. La Suisse est devenue un pôle d'attraction pour de nombreux immigrants en raison de son niveau de salaire élevé et de ses prestations sociales étendues. Chaque année, un nombre croissant d'étrangers viennent s'installer à Genève et en Suisse et chaque année les immigrants sont plus nombreux que les émigrants.*

*D'après les données de l'office cantonal de la statistique (OCSTAT), les effectifs d'emplois en équivalents plein temps progressent depuis 2011 et sont passés de 302 à 319 000 emplois plein temps au deuxième trimestre 2017 (derniers chiffres disponibles), soit une hausse de +5,6%. Durant ce même laps de temps, la population du canton est passée de 466 918 à 498 221 personnes, soit +6,7%. La hausse de la population dépasse le nombre d'emplois créés.*

*Certains secteurs sont particulièrement touchés par le chômage (chiffres fin janvier 2020, source : OCSTAT) comme l'hôtellerie et restauration (8,6%), l'informatique/IT et communication (6,8%) et le « nettoyage, services administratifs et de soutien » (6,8%). Ces secteurs touchés par le chômage pâtissent de l'arrivée d'une main-d'œuvre peu qualifiée avec pour conséquence un taux de chômage qui se maintient à des niveaux élevés. Fait plus inquiétant, la libre circulation des personnes n'influe pas positivement sur le taux d'aide sociale économique qui est passé de 3,2% en 2005 à 5,9% en 2018, l'immigration massive poussant au contraire les travailleurs suisses âgés du marché du travail vers l'aide sociale.*

*Mes questions sont les suivantes :*

- Depuis l'entrée en vigueur de la libre circulation des personnes, comment ont évolué à Genève les taux de chômage dans les secteurs « hôtellerie et restauration », « informatique/IT et communication » et « nettoyage, services administratifs et de soutien » ?*
- Depuis l'entrée en vigueur de la libre circulation des personnes, comment a évolué à Genève le nombre d'emplois à plein temps dans les secteurs « hôtellerie et restauration », « informatique/IT et communication » et « nettoyage, services administratifs et de soutien » ?*
- Pour le Conseil d'Etat, la libre circulation des personnes influe-t-elle positivement sur le taux d'aide sociale économique ?*

*Je remercie le Conseil d'Etat pour ses réponses.*

## RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Les réponses aux questions comportent des compléments sur l'évolution de l'emploi et de l'aide sociale dans le canton de Genève, contextualisés avec la référence au PIB cantonal depuis 2000.

- ***Depuis l'entrée en vigueur de la libre circulation des personnes, comment ont évolué à Genève les taux de chômage dans les secteurs « hôtellerie et restauration », « informatique/IT et communication » et « nettoyage, services administratifs et de soutien » ?***

Les données statistiques que le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) met à disposition des cantons remontent jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2004. Pour une raison de marge d'erreur statistique, le taux de chômage pour la branche d'activité « nettoyage, services administratifs et de soutien » n'est pas publiée par le SECO à l'échelle géographique cantonale. En lieu et place du taux de chômage pour cette branche, l'évolution des effectifs de chômeurs et de la proportion en pourcentage du total des chômeurs à Genève sert de base.

Les baisses et les hausses dans ces trois branches suivent depuis 2004 principalement l'évolution de la conjoncture économique. Dans les branches de l'« hôtellerie-restauration » et de l'« information et communication », il est constaté une tendance à la baisse du chômage depuis 2015. En effet, dans l'« hôtellerie-restauration » le taux de chômage est passé de 13,6% en 2015 à 8,7% en 2019 et durant la même période de 9,4% à 7,0% dans l'« information et communication ». De même, la proportion des chômeurs issus de la branche « nettoyage, services administratifs et de soutien » par rapport au total de chômeurs du canton est plutôt sur une tendance infléchie depuis 2012.

Il n'est pas possible à partir des seuls chiffres du chômage de tirer une conclusion sur l'influence de la libre circulation des personnes sur le marché du travail genevois.

- ***Depuis l'entrée en vigueur de la libre circulation des personnes, comment a évolué à Genève le nombre d'emplois à plein temps dans les secteurs « hôtellerie et restauration », « informatique/IT et communication » et « nettoyage, services administratifs et de soutien » ?***

Des résultats comparables sur l'emploi selon les branches d'activité sont disponibles depuis 2005, les chiffres les plus récents étant ceux de 2017. Les emplois sont exprimés ici en équivalents plein temps (ETP), la distinction entre emplois à plein temps et emplois à temps partiel n'est plus produite depuis 2011.

Entre 2005 et 2017, le nombre total d'ETP dans le canton s'accroît de 29,4% (+ 2,2% par an en moyenne). Si, dans la branche « hôtellerie-restauration », la croissance est comparativement un peu plus faible (+ 20,8%; + 1,6% par an en moyenne), la hausse est assez largement supérieure dans les branches « information et communication » et « activités de services administratifs et de soutien » (respectivement + 48,1% et + 67,5%; + 3,3% et + 4,4% par an en moyenne).

A titre de comparaison, entre 2005 et 2017, la population résidente du canton a progressé de 13,0% (+ 1,0% par an en moyenne) et le PIB du canton de 19,5% (+ 1,5% par an).

– ***Pour le Conseil d'Etat, la libre circulation des personnes influe-t-elle positivement sur le taux d'aide sociale économique ?***

Pour le taux d'aide sociale, les résultats les plus anciens disponibles sont ceux de 2005, les plus récents de 2018. Les résultats de la série ne sont cependant pas complètement comparables. En effet, les bénéficiaires du revenu minimum cantonal d'aide sociale (RMCAS) ont été pris en compte dans le calcul du taux d'aide sociale en 2006, mais pas en 2005, ni de 2007 à 2011. Dès 2012, ils sont à nouveau pris en compte à la suite de l'entrée en vigueur des modifications à la loi sur l'insertion et l'aide sociale individuelle (LIASI), le 1<sup>er</sup> février 2012, qui a notamment marqué la fin du RMCAS. Cela provoque des « sauts » dans la série. Ainsi, le taux d'aide sociale de 2006 est bien supérieur à ceux de 2005 et 2007 et celui de 2012 par rapport à 2011. Par ailleurs, dès 2009, la statistique de l'aide sociale intègre les personnes admises à titre provisoire ainsi que les réfugiés admis provisoirement vivant en Suisse depuis plus de 7 ans; en effet, selon la loi révisée sur l'asile du 1<sup>er</sup> janvier 2008, le financement du soutien à ces deux groupes de personnes est désormais du ressort du canton et non plus de la Confédération. Par conséquent, le nombre de bénéficiaires progresse mécaniquement mais dans une moindre mesure par rapport à 2008.

Deux types d'évolution peuvent être calculés :

- En considérant les années où les bénéficiaires du RMCAS sont pris en compte, à savoir 2006, puis dès 2012.

Ainsi le taux d'aide sociale s'accroît, passant de 4,7% en 2006 à 5,9% en 2018. Pour ces mêmes années, le nombre de bénéficiaires augmente de 45,4% (+ 3,2% par an en moyenne). A titre de comparaison, entre 2006 et 2018, la population autochtone progresse de 12,7% (+ 1,0% par an en moyenne).

- En scindant la période 2005-2018 en deux sous-périodes : d'une part, période 2005-2011 sans les bénéficiaires du RMCAS; d'autre part, période 2012-2018 avec les bénéficiaires du RMCAS.

En 2005, le taux d'aide sociale est identique à 2011 (4,0%). Entre ces années, il a diminué jusqu'en 2008, avant de remonter un peu, pour partie en raison de la prise en compte par la statistique des personnes admises à titre provisoire ainsi que des réfugiés admis provisoirement vivant en Suisse depuis plus de 7 ans.

Entre 2012 et 2018, le taux progresse : il passe de 5,3% à 5,9%. Le nombre de bénéficiaires augmente de 19,8% (+ 3,1% par an en moyenne), alors que la population du canton s'agrandit de 6,6% (+ 1,1% par an en moyenne).

Ainsi, le taux d'aide sociale est relativement stable entre 2005 et 2011, puis tend à progresser entre 2012 et 2018. Il reste à déterminer si cette progression est imputable à la libre circulation des personnes.

Pour rappel, l'institution responsable de la délivrance de l'aide sociale individuelle est principalement l'Hospice général (HG), selon l'article 3, alinéa 1, de la loi sur l'insertion et l'aide sociale individuelle (LIASI), du 22 mars 2007.

Peuvent bénéficier des prestations d'aide sociale les personnes qui ont leur domicile et leur résidence effective sur le territoire genevois, qui ne sont pas en mesure de subvenir à leurs besoins et qui répondent aux autres conditions de la loi (art. 11, al. 1, LIASI). Dans la mesure où elles en remplissent les conditions, les personnes en provenance de pays de l'UE peuvent bénéficier de l'aide financière de l'HG, à l'exception des personnes venues à Genève à la recherche d'un emploi et des personnes autorisées à rester après la fin d'un emploi d'une durée inférieure à une année; ces personnes sont exclues de l'aide ordinaire, mais peuvent bénéficier de l'aide exceptionnelle, laquelle est inférieure à l'aide ordinaire.

Selon les chiffres communiqués par l'HG, il ressort qu'en 2019, 19% des bénéficiaires d'une aide sociale financière étaient des ressortissants d'un pays de l'UE ou de l'AELE. Selon les données de l'office cantonal de la statistique (OCSTAT) pour la même année, les ressortissants de ces pays représentaient près de 26% de la population résidant à Genève. Force est donc de constater que la proportion de ressortissants d'un pays de l'UE ou de l'AELE au bénéfice de l'aide sociale est inférieure au taux qu'ils représentent par rapport à l'ensemble de la population.

S'agissant de l'évolution du taux d'aide sociale de la population genevoise et du taux que représentent les ressortissants d'un pays de l'UE/AELE dans cette même population, les données statistiques à disposition de l'HG sont disponibles depuis 2008 et peuvent donc être comparées dès cette date.

Ainsi, selon l'OCSTAT, le taux d'aide sociale de la population du canton de Genève était de 3,7% en 2009, 5,5% en 2015 et 5,9% en 2018, tandis que selon l'HG, reprenant les données de l'OCSTAT, le taux de ressortissants d'un pays de l'UE ou de l'AELE sur l'ensemble de la population était de 25,4% en 2009, 26,7% en 2015 et 26% en 2018. Nous pouvons donc constater entre 2009 et 2018 une variation du taux d'aide sociale dans le canton de Genève de 2,2%, tandis que le taux de ressortissants d'un pays de l'UE/AELE dans la population résidente genevoise n'a augmenté que de 0,6%.

Ces chiffres permettent ainsi de penser que l'arrivée de ressortissants des pays de l'UE/AELE dans notre canton n'a pas eu pour effet direct une augmentation du taux d'aide sociale.

### **Complément sur l'évolution de PIB du canton**

A l'approche des années 2000, le développement de la nouvelle économie – essentiellement les activités liées à Internet et aux télécommunications – dope la croissance mondiale et favorise une hausse sans précédent des indices boursiers. La bulle Internet gonfle puis, sous la pression de la remontée des taux d'intérêt, éclate en 2000. Contrairement aux crises antérieures, les indices boursiers s'écroulent. L'économie mondiale était donc déjà en phase de ralentissement quand les attentats du 11 septembre 2001 aux Etats-Unis sont venus plomber la croissance.

Le PIB du canton stagne en 2001 (+ 0,2%). En 2002, année de l'entrée en vigueur de la libre circulation des personnes, il croît faiblement (+ 0,9%) et il en va de même en 2003 (+ 1,0%). Dès 2004, la croissance repart (plus de 4% par an) pour atteindre 5,9% en 2007.

Courant 2007, l'éclatement d'une bulle immobilière aux Etats-Unis a des répercussions importantes sur le système financier mondial ainsi que sur les marchés boursiers. La crise atteint son apogée en 2008. Le recul de la croissance de l'économie mondiale qui s'ensuit n'épargne pas le canton. Après une série de quatre années consécutives de forte expansion, le PIB genevois voit sa hausse faiblir en 2008 (+ 1,2%). Il recule sensiblement en 2009 (- 3,4%).

La croissance en 2010 (+ 2,9%) ne comble pas le repli de l'année précédente et les années suivantes se caractérisent par un faible développement (+ 1,1% par an en moyenne entre 2011 et 2014).

A la suite de l'abandon du cours plancher du franc par rapport à l'euro début 2015, le PIB de cette même année fléchit de 0,5%. La croissance repart timidement en 2016 (+ 1,2%) pour s'accélérer franchement les deux années suivantes (plus de 3,0%) et ralentir en 2019 (+ 1,8%).

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

#### AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :  
Michèle RIGHETTI

Le président :  
Antonio HODGERS